

Demande de versement / transfert

Assuré

Monsieur Madame

Nom

Rue

Téléphone

Date de naissance

Etat civil

N° de compte

Prénom

NPA, Lieu

E-mail

N° d'assuré 756.

Date de mariage

Transfert à une autre institution de prévoyance (caisse de pension, Fondation de libre passage)

Veuillez joindre un bulletin de versement QR de la nouvelle institution de prévoyance.

Nouvel employeur

Nouvelle institution de prévoyance

Banque

NPA, Lieu

N° de contrat

N° de compte / IBAN

Paiement en espèces de la prestation de libre passage

Motif de versement

Départ définitif de la Suisse ou de la principauté du Liechtenstein

Veuillez cocher UNIQUEMENT si la prestation de libre passage n'a pas été déposée pendant au moins 6 mois auprès de Tellco Fondation de libre passage :

- Versement immédiat (frais de CHF 1'200.00) *.
 Versement à l'issue de la période de détention de 6 mois (frais de 600,00 CHF)

Activité professionnelle indépendante

L'avoir de libre passage est inférieur à une cotisation annuelle

Atteinte de l'âge légal de la retraite (au plus tôt 5 ans avant, au plus tard 5 ans après)

Décès de l'assuré

Perception d'une rente d'invalidité complète de l'AI

Documents requis

Confirmation de départ de la dernière commune de résidence (pas plus de 6 mois) sinon certificat de résidence actuel, copie du passeport

Si le versement est souhaité après une période de détention de 6 mois, les documents doivent être à jour à la date du versement (attestation de départ, formulaire de versement signé, y compris la légalisation officielle et la confirmation officielle de l'état civil).

Confirmation actuelle du début d'une activité indépendante à titre principal de la part de la caisse de compensation AVS ou copie de la dernière décision de cotisation AVS avec le salaire brut AVS déclaré (pas plus d'un an). Documents attestant de l'activité indépendante à titre principal (business plan, contrat de location de locaux commerciaux, contrats de travail avec les collaborateurs, contrats avec les clients, site web, etc).

Copie de l'attestation de prévoyance ou de salaire actuel

En cas de domicile à l'étranger: certificat de résidence actuel

A justifier par les bénéficiaires par un certificat de décès, d'héri-tier et de famille

Copie de la décision de rente de l'AI

Conditions selon état civil

- Personnes mariées ou partenariats enregistrés

- Autre état civil

Documents requis

Accord écrit du partenaire (conjoint), ainsi que légalisation officielle des deux signatures, copie de passeports ou de cartes d'identité

Confirmation de l'état civil officiel (pas plus d'un mois), copie de passeports ou de cartes d'identité

* Pour les versements d'avoirs de prévoyance qui sont depuis moins de 6 mois auprès de Tellco Fondation de libre passage, des frais de CHF 1'200.00 s'appliquent. Pour tous les autres versements, les frais s'élèvent à CHF 600.00.

L'assuré déclare:

- n'avoir effectué aucun rachat au cours des 3 dernières années dans la prévoyance professionnelle
- avoir effectué des rachats au cours des 3 dernières années conformément à l'attestation jointe de la caisse de pension (joindre l'attestation)

Coordonnées bancaires (Compte au nom du preneur de prévoyance / de la preneuse de prévoyance)

Banque / Poste	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
N° de compte / IBAN	<input type="text"/>	SWIFT / BIC	<input type="text"/>

Signature / s

Lieu et date	<input type="text"/>	Assuré	<input type="text"/>
--------------	----------------------	--------	----------------------

J'accepte le paiement en espèces

Conjoint ou partenaire enregistré

- Légalisation officielle des deux signatures ne datant pas de plus d'un mois (en cas de paiement en espèces)

(juge de paix, notaire ou commune de résidence)